



**Le Proviseur-Adjoint,**

**aux**

**Parents d'élèves des classes de  
Première pour une inscription en Terminale**

La Rochelle le 08 juin 2026

**Objet : inscription en classe de Terminale Générale ou Technologique (STI2D)**

Madame, Monsieur,

L'inscription en classe de Terminale **Générale ou Technologique** au lycée Vieljeux est dématérialisée. Pour cela il faut vous rendre sur le site <https://teleservices.education.gouv.fr> et vous y connecter avec votre compte Educonnect (contactez l'établissement – [scolarite1.vieljeux@ac-poitiers.fr](mailto:scolarite1.vieljeux@ac-poitiers.fr) ou [scolarite2.vieljeux@ac-poitiers.fr](mailto:scolarite2.vieljeux@ac-poitiers.fr) – si vous avez égaré vos codes d'accès).

**Nous vous demandons de procéder à l'inscription avant le mercredi 24 juin 2026.**

Pour les parents très peu à l'aise avec ces formalités dématérialisées, un accueil au lycée est proposé pour les assister dans la salle B001 les vendredi 19 juin et lundi 22 juin de 9h à 17h.

**ATTENTION** : le premier responsable légal qui se connectera saisira les informations demandées et les éventuelles modifications. Le second n'aura alors un accès qu'en consultation, comme pour les phases d'orientation de Troisième et Seconde.

Dans l'onglet « Mes services », cliquez sur « Inscription ».

Lisez les informations de la première page et cliquez sur le bouton « Inscrire mon enfant » (vous devrez le faire pour chacun d'eux si vous avez plusieurs enfants à inscrire sous cette procédure).

- La première page est relative à la scolarité de votre enfant en classe de terminale, vous y trouverez :
  - pour les terminales générales : les langues vivantes étudiées, les deux spécialités (suite à la validation de la spécialité abandonnée faite sur cyclades par votre enfant).  
C'est également à cet endroit que vous pourrez **renseigner une éventuelle option (parmi Droit et Grand Enjeux du Monde Contemporain, Mathématiques Expertes et Mathématiques Complémentaires – elle peut s'ajouter à l'option déjà suivie en première ; cette dernière étant saisie par défaut pour les élèves concernés)**.
  - pour les terminales STI2D, l'enseignement spécifique choisi par votre enfant est déjà pré-renseigné.

Validez l'étape pour passer à la suite.

- Sur la deuxième page, vous vérifiez les renseignements vous concernant. Effectuez les modifications qui sont permises (il n'est pas utile de prendre pour autant contact avec le service de scolarité).  
Validez l'étape pour passer à la suite.
- Sur la troisième page, vérifiez les informations qui concernent votre enfant. Vous pouvez y déposer, si vous le souhaitez, une photo d'identité plus récente de votre enfant. Pour le régime, les modalités changent cette année, il faut choisir entre :
  - « **Externe** » (il pourra occasionnellement manger au réfectoire) ;
  - « **Demi-pensionnaire** » (en début d'année, il sera par défaut au forfait 5 jours, mais cela sera régularisé dans les 15 premiers jours) ;
  - « **Interne** ».

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site du lycée : <https://lycee-vieljeux.fr/tarifs/>.

Validez l'étape pour passer à la suite.

- Sur la quatrième page, choisissez si vous désirez que le droit à la bourse soit étudié ou non. Puis cliquez sur « Continuer ».
- Sur la cinquième page, vous voyez un résumé de l'inscription et vous pouvez alors la valider à l'aide du bouton « Valider l'inscription ».

Une fois validée, vous ne pouvez plus revenir en arrière.

Vous devez enfin déposer certains documents :

- un RIB (vous pouvez le télécharger au format PDF sur le site de votre banque) ;
- l'attestation d'assurance scolaire qui sera obligatoire pour toute sortie d'une journée ou plus (sinon, elle reste facultative) ;
- en cas de séparation, l'extrait du jugement fixant la garde d'enfant ;
- la **fiche d'urgence** : ATTENTION, l'an passé, plusieurs personnes nous avaient déposé le fichier non complété car non enregistré... Vous devez donc d'abord la télécharger, puis la compléter et enfin l'enregistrer sur votre poste avant de la déposer sur le site.
- **aucune demande pour l'internat n'est possible, la liste des élèves ayant déjà été arrêtée.**

L'inscription à l'Association Sportive se fera à la rentrée scolaire (les modalités seront expliquées par les enseignants d'EPS).

Pour la Maison des Lycéens, vous avez toutes les informations (y compris un lien pour adhérer en ligne) sur le site du lycée : <https://lycee-vieljeux.fr/maison-des-lyceens/>.

Nous vous informons également que vous êtes libre d'adhérer à une association de représentants de parents d'élèves :

- l'AARPE : <https://www.aarpe-larochelle.com/je-souhaite-adh%C3%A9rer> ;
- la FCPE : <https://lycee-vieljeux.fr/documents/2026/06/adhesion-fcpe.pdf/>



**Le Proviseur-Adjoint,**

**Rémi DENIAUD**